

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/LF N° 2026 - 313

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

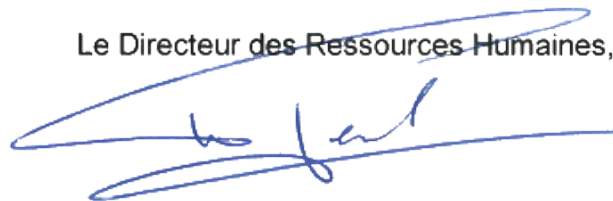
<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°12 BAP E " Ingénieur-e en ingénierie logicielle « est composé comme suit :
-------------------------	---

<u>Président :</u>	M. Didier FAUGERON IRHC - Inria
<u>Experts :</u>	M. Eric RICHARD IEHC – Inserm M. Patrick NITSCHKÉ IRHC - Université Paris Cité
<u>Représentant :</u>	M. Frédéric AOUSSOU IR - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	Mme Marion MORA IR- Inserm

Fait à Paris, le 17/07/2026

Pour le Président-directeur général,
Le Directeur des Ressources Humaines

Le Directeur des Ressources Humaines,



Nicolas PESNEL